

Demandes du SNES-FSU au CHSCTM

1) une amplitude de correction à géométrie variable selon les académies :

→ demandons un alignement sur le "mieux-disant" en terme de conditions de travail (**Lille**)

→ demandons à avancer les écrits de 2 à 3 jours avant le **15 juin** (pour arriver à 10 copies / jour ouvrable à Lille, l'écrit doit être avancé de 2 jours 1/2 **soit le 12 juin** !)

2) un nombre de copies journalier trop élevé (avec en sus des disparités inter et intra académiques...)

→ demandons (à l'instar du français) un plafonnement à **10 à 12 copies** (selon les séries, 10 en séries générales et 12 en séries technologiques étant des maximums !) par jour ouvrable effectif *

Académies (quelques cas représentatifs pour la session 2017)	Prise en charge des copies le vendredi 16 juin	Saisie des notes (avec un delta de 3 jours selon les académies...)	Amplitude de correction : totale / en jours ouvrables / <u>en</u> <u>jours ouvrables</u> <u>effectifs*</u>	Nbre de copies par jour ouvrable effectif (variable selon les séries)
Limoges	13h30	30 juin avant 8h	13,5 / 9,5 / 8,5	14 (ES)/ 16 (séries techno.)
Versailles & Créteil	15h (pas de correction av 16h...)	30 juin avant 12h	14 / 10 / 9 (plutôt 8,75 en raison du 16 juin)	Nbre de copies non communiqué aux correcteurs...
Aix - Marseille	17h	30 juin avant 12h	13.5 / 9.5 / 8.5	15 (séries générales)
Lyon	16h	30 juin avant 11h	13.5 / 9.5 / 8.5	15 (séries techno.)
Lille	14h	3 juillet avant 9h	16.5 / 10.5 / 9.5	12 (en ES et S) / 14 (en séries techniques)

* une fois retranchées les 2 demi-journées d'harmonisation (en usage dans toutes les académies).